TERMES ET CONDITIONS DE L'UTILISATION DE LA PLATEFORME DOSSIER CLIENT EXPORT QUÉBEC (DCEQ)

INSCRIPTION

Une entreprise est inscrite à une activité uniquement si elle a complété l'ensemble des étapes d'inscription suivantes :

1. Préinscription : Inscription conditionnelle à l'acceptation d'Investissement Québec, en fonction de l'admissibilité et des objectifs de participation;
2. Inscription de l'organisation et des participants;
3. Choix du forfait;
4. Paiement.

Le nombre de places étant souvent limité, seules les inscriptions en ligne dûment complétées seront acceptées selon l'ordre de réception du paiement.

Votre inscription à l'activité sera confirmée lorsque votre paiement et toutes les informations requises auront été transmis.

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Annulation par Investissement Québec :

- Investissement Québec se réserve le droit d'annuler l'activité avant son début si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

Annulation par les participants :

- Les demandes d'annulations doivent être envoyées par courriel à DCEQ@invest-quebec.com
- Toute annulation reçue une semaine et moins avant l'événement ne sera pas remboursée.

Dans les deux cas, le remboursement inclut uniquement les frais ayant été payés à Investissement Québec.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de tout manquement à ses obligations en vertu du présent contrat dû à des causes indépendantes de sa volonté, y compris, mais sans s'y limiter, un incendie, un tremblement de terre, une explosion ou tout autre accident, une émeute ou un mouvement populaire, un acte du gouvernement ou d'une instance gouvernementale (qu'elle soit fédérale, étatique ou locale), une guerre, un acte de terrorisme, un manquement à l'exécution par un transporteur public, une défaillance totale ou partielle des installations techniques d'un tiers (par ex, une société d'hébergement internet), un cas de force majeure, une épidémie, une pandémie ou toute autre cause échappant au contrôle raisonnable de ladite partie (un "cas de force majeure"). Afin d'éviter toute ambiguïté, si un

événement de force majeure entraîne l'annulation d'un événement, Investissement Québec ne sera pas tenu de rembourser les sommes déjà payées par l'entreprise (le cas échéant).

CONSENTEMENT CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'entreprise représente et garantit à Investissement Québec qu'elle a obtenu, conformément à la loi, tous les consentements requis des personnes concernées par les renseignements personnels divulgués par l'entreprise dans le cadre de la création de son compte ou de son inscription à une activité/un évènement et qui sont nécessaires afin qu'Investissement Québec puisse les utiliser, les communiquer aux prestataires de services ou partenaires d'Investissement Québec, au Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, au Ministère des Relations Internationales et de la Francophonie, au Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, les transférer hors Québec si nécessaire, le tout, aux fins de la création du compte de l'entreprise ou de l'inscription et de la participation de l'entreprise et de ses représentants à une activité/un évènement.

Les renseignements demandés dans le cadre de la présente inscription sont soumis à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Comme l'exige la Loi, Investissement Québec met en place les mesures suivantes afin d'assurer la confidentialité et la protection des renseignements personnels vous concernant

- Les renseignements personnels sont recueillis par Investissement Québec aux seules fins d'évaluation de votre participation à l'activité choisie.
- Investissement Québec s'assurera de la confidentialité de vos renseignements personnels, lesquels ne seront accessibles qu'aux membres du personnel et le cas échéant des tiers, qui participent directement à l'organisation de l'activité.
- Investissement Québec prendra toutes les dispositions nécessaires pour maintenir leur confidentialité. Dans l'éventualité où il y aurait une communication de renseignements personnels à des tiers, celle-ci sera inscrite dans un registre tenu à cet effet conformément à l'article 67.3 de la Loi mentionnée précédemment.
- Vous pouvez faire une demande de rectification des renseignements ayant été inscrits dans la plateforme aux administrateurs si vous estimez qu'ils sont erronés.
- Vous pouvez également adresser une demande d'accès aux renseignements personnels qu'Investissement Québec détient à votre sujet auprès du responsable de l'accès à l'information.

LOI ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

La présente inscription, y compris ses conditions, est régie par les lois applicables au Québec. Tout litige afférent à une inscription sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux québécois.